

LA PROCÉDURE LIÉE À LA RÉSERVATION OCCASIONNELLE D'UNE SALLE DANS UNE MAISON DE QUARTIER

(EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉ AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE D'UNE RÉUNION, UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE OU D'UNE ACTIVITÉ EXCEPTIONNELLE)

> ÉTAPE 1

Je contacte la direction vie des quartiers (05 63 49 12 81) qui saura me renseigner et m'accompagner dans l'organisation de mon projet (disponibilité de la salle souhaitée, conditions d'accès, équipements à demeure...).

> ÉTAPE 2

J'officialise ma demande par un courrier ou par un mail adressé dans un délai de quinze jours précédant la date de réservation souhaitée à l'adjoint au maire délégué à l'animation et à la vie des quartiers en apportant les précisions suivantes :

- > Nom et coordonnées du demandeur et de l'association,
- > Salle et Maison de quartier souhaitée,
- > Nature de l'activité,
- > Jour et horaires souhaités,
- > Nombre de personnes attendues

Il vous faudra également fournir les documents suivants :

- > Statuts de l'association,
- > Composition des membres du bureau,
- > Attestation d'assurance en responsabilité civile.

> ÉTAPE 3

Je reçois un courrier de confirmation de l'élu, accompagné de la convention en deux exemplaires dont un devra être retourné signé du président de l'association à la Direction vie des quartiers-citoyenneté-jeunesse.

Nota : c'est seulement après cette étape que ma réservation est considérée comme définitive.

> ÉTAPE 4

Je me rends la veille de la réservation (le vendredi pour les réservations du week-end) à la Direction vie des quartiers pour me procurer les clés des locaux.

> ÉTAPE 5

Je ramène les clés le lendemain de ma réservation à la Direction vie des quartiers.

VOUS SOUHAITEZ PROPOSER UNE ACTIVITÉ DE LOISIRS HEBDOMADAIRE ?

Vous souhaitez proposer aux Albigeois une activité de loisirs hebdomadaire dans une maison de quartier de la ville d'Albi. Contacter la Direction de la vie des quartiers avant la fin du mois d'avril précédant la rentrée de septembre. Le service vous précisera les modalités selon lesquelles votre dossier sera étudié.